

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/258 du 19-9-2024

Applicable à partir de 1-06-2024

Remplace circulaire 2024 /252 du 5-09-2024

3910 /2212

Tarifs ; Projet transversal – Trajet de soins multidisciplinaire périnatal (pré- et postnatal) pour femmes fragilisées ; 01-06-2024 corrigendum 2.

Par rapport à la circulaire O.A. 2024/252, la modification suivante a été apportée : Pour la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne la date de facturation est adaptée.

Dans le cadre du programme de soins intégrés «Soins et accompagnement des femmes enceintes, des enfants et de la famille qui les entoure lors des premiers 1000 jours», le Comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité a conclu une convention avec :

- le Departement Zorg et Agentschap Opgroeien pour la Communauté flamande le 10 juin 2024;
- l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) pour la Région wallonne le 27 mai 2024;
- la Commission communautaire commune et Commission communautaire française pour la Région Bruxelles-Capitale le 27 mai 2024;
- le Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft pour la Communauté germanophone le 22 avril 2024.

La facturation des prestations de l'assurance maladie via la **Plate-forme centrale Soins intégrés - Soins périnataux** peut se faire comme suit :

- Pour la Communauté germanophone, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne :
 - La prestation « dépistage des vulnérabilités psychosociales chez les femmes enceintes via la plateforme BiB » peut être facturée à partir du 16/09/2024.
 - Les trois autres prestations « consultation prénatale personnalisée (CPP), “coordination de l'aide et des soins” et “concertation pluridisciplinaire / consultation prénatale” peuvent être facturées à partir du 30/09/2024.
 - Il sera possible de facturer rétroactivement les prestations effectuées entre le 01/06/2024 et le 31/08/24.
- Pour la Communauté flamande, ces dates sont à préciser.

Vous trouverez en annexe les tarifs des prestations, applicables à partir du 1^{er} juin 2024.

Mickael Daubie
Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven c. Multidisciplinair perinataal zorgtraject - V3-01-06-2024corr.2-circ OA.xlsx](#)

Objectifs de soins de santé transversaux

c) Trajet de soins multidisciplinaire périnatal (pré- et postnatal) pour femmes fragilisées

prestations applicables à partir du 01-06-2024

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention
AMB	HOS			
401376		Dépistage de vulnérabilités psychosociales chez les femmes enceintes via l'outil BIB	22,55	22,55
401391		Conseil prénatal personnalisée (CPP)	48,78	48,78
401413		Coordination de soins et de l'aide	720,00	720,00
401435		Concertation multidisciplinaire *	15,00	15,00

* 240 € par période de 12 mois pour la concertation multidisciplinaire car le tarif est de 15 € / participant / 15 minutes avec un maximum de 16 x 15 €